

Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages

Eau

Biodiversité

Santé

- **Les bonnes raisons
d'engager sa collectivité
dans une démarche
"Zéro pesticide"**

- *Régis INGOUF*
Chargé d'études "Ressources en Eau"
Région Languedoc-Roussillon

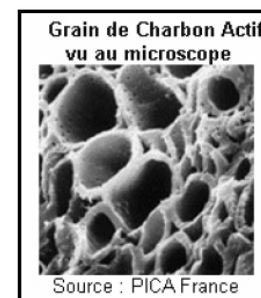
- **6 bonnes raisons d'engager sa collectivité dans une démarche "Zéro pesticide"**
- protéger la santé des agents communaux et celle du public en limitant le recours aux pesticides
- améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement et limiter le coût de potabilisation
- s'affranchir d'une réglementation contraignante sur l'utilisation de matières dangereuses
- améliorer le cadre de vie de votre commune en respectant le caractère local
- diffuser des pratiques innovantes et durables
- être exemplaire auprès de la population

- **Protéger la santé des agents communaux et celle du public en limitant le recours aux pesticides**



- La **toxicité** à plus ou moins long terme de certains pesticides est clairement reconnue...
- Des expositions régulières à des pesticides même à faibles doses sur de très longues périodes présentent donc un **risque important sur la santé** des applicateurs mais aussi du public accédant aux espaces traités.
- Certaines populations apparaissent particulièrement sensibles, notamment les enfants. Les cours d'écoles sont pourtant parmi les zones les plus fréquemment traitées...

- **Améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement et limiter le coût de potabilisation**



- En zone non agricole, **les pesticides** sont fréquemment utilisés sur des **surfaces imperméables**.
- Lorsque ces ressources sont utilisées pour l'alimentation en eau potable, un **traitement des pesticides** impliquant la mise en œuvre de techniques particulières est nécessaire.
- Celui-ci génère une **augmentation du coût de production** de l'eau et donc de son prix.

- **S'affranchir d'une réglementation contraignante sur l'utilisation de matières dangereuses**

- **L'usage** mais aussi le **stockage de pesticides sont largement réglementés** : port des EPI, armoires de stockages...
- Pour **s'affranchir de cette réglementation** et limiter les dépenses engendrées par ces équipements (voire par l'achat des pesticides), certaines communes ont fait le choix du « zéro phyto ».

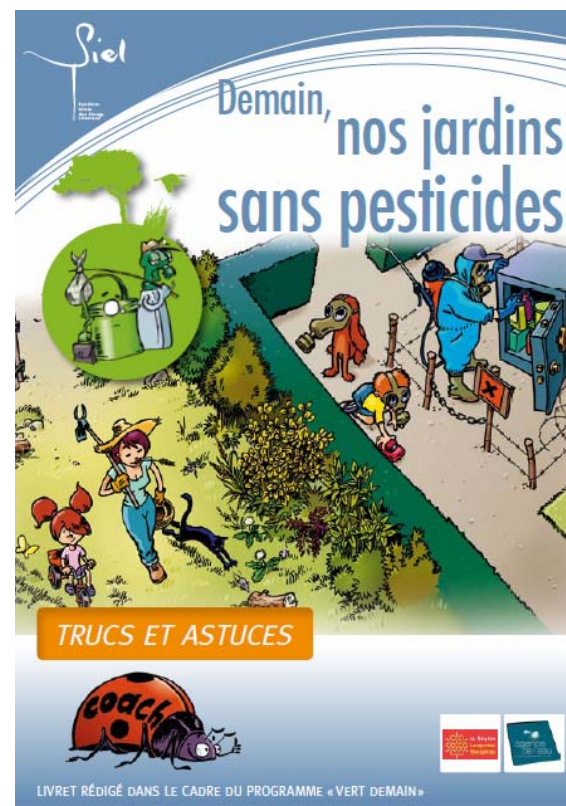


- **Améliorer le cadre de vie de votre commune en respectant le caractère local**
- L'utilisation de plantes méditerranéennes adaptées à notre climat permet à la fois :
 - de limiter les arrosages et les éventuels traitements phytosanitaires ;
 - de **mettre en valeur les espèces locales de végétaux.**
- **Moins traiter, moins arroser ses espaces verts tout en les embellissant est donc possible !**



- **Diffuser des pratiques innovantes et durables**

- Les actions engagées sur les espaces communaux peuvent permettre de sensibiliser les **jardiniers amateurs** à des pratiques plus vertueuses.
- Il est donc essentiel d'accompagner les actions engagées sur les espaces communaux par de la « **communication** » : plaquettes, réunions publiques...



- **Être exemplaire auprès de la population**

- Au delà des jardiniers amateurs, nombre de collectivités souhaitent **être exemplaires auprès de leurs administrés** en limitant l'usage de pesticides, et en prônant par exemple **l'acceptation de la flore spontanée**.
- Les actions entreprises en zones non agricoles **complètent souvent celles entreprises en zones agricoles**.

